



THE WORLD
FEDERATION
OF ISLAMIC STUDIES

Le chiisme et les cérémonies de deuil (Azādārī)



Auteur : Markaz-e Pajūheshī-ye Ōlūm-e Islāmī-ye Nūr

Partie 1

Le Azādārī dans l'héritage prophétique et imāmīte : Fondements scripturaux, pratiques et légitimité

Introduction	4
1. Différence entre le deuil personnel et le Azādārī	5
1.1. ‘Azā : consolation, patience et épreuve face au deuil.....	6
1.2. Tasallī : consolation et apaisement dans l'épreuve	6
1.3. Nawḥa : lamentation et expression du chagrin...	6
1.4. Mātām : rassemblement funèbre et expression collective du deuil	7
1.5. Rithā ’ : élégie, éloge funèbre et expression poétique du deuil	9
2. Objections des opposants au Azādārī.....	10
3. Arguments en faveur du Azādārī et réponse aux objections.....	11
3.1. Réfutation de l'accusation d'innovation (<i>bid‘a</i>) dans le Azādārī	11
A. Le deuil, une disposition innée (<i>fiṭrī</i>)	12
B. Ce que l'Islam autorise au-delà des textes explicites.....	13
C. L'hommage légitime aux figures de l'Islam.....	14

D. Un exemple coranique de deuil sincère : le cas du Prophète Ya‘ qūb (as)	16
E. Une tradition établie dès l’époque du Saint Prophète (saw)	17
F. Le deuil comme acte spirituel et protestataire	20
G. Le sens profond du <i>Azādārī</i> dans la tradition chiite	22
H. L’Imām al-Ḥusayn (as) et l’enseignement du deuil.....	22
I. Les lamentations de Zaynab (sa), voix de la résistance	23
J. L’Imām Zayn al-‘Ābidīn (as) : la mémoire à travers les larmes	24
Synthèse de la première partie.....	26

Introduction

La question du *Azādārī* – ces cérémonies de deuil en mémoire de l'Imām al-Ḥusayn (as) et des martyrs de Karbalā' – suscite régulièrement des interrogations, tant au sein du monde musulman que dans les milieux académiques et médiatiques.

Pourquoi les chiites accordent-ils une telle importance à ces manifestations de deuil ?

Quelle en est la signification, l'origine, et la portée spirituelle et sociale ?

Pour comprendre en profondeur cette pratique, il convient tout d'abord de clarifier un certain nombre de notions fondamentales liées à la mémoire du martyr, à la centralité de Karbalā' dans la pensée chiite, ainsi qu'au rôle que ces cérémonies ont joué – et continuent de jouer – dans la préservation des valeurs de justice, de résistance et de fidélité aux Ahl al-Bayt (as).

1. Différence entre le deuil personnel et le *Azādārī*

Dans l'approche chiite du deuil, il est essentiel de distinguer deux dimensions souvent confondues : le deuil personnel et les cérémonies collectives connues sous le nom de *Azādārī*.

Le deuil personnel est une expérience intérieure, spontanée et parfois déstabilisante. Il s'agit d'une réaction émotionnelle naturelle face à la perte d'un être cher, marquée par un repli sur soi, une douleur intime, et parfois un éloignement temporaire du quotidien.

En revanche, le *Azādārī* dépasse cette dimension individuelle. C'est une pratique consciente, collective et ritualisée, intégrée dans la structure sociale. Organisée autour d'un cadre codifié, elle s'inscrit dans un objectif plus large : non seulement consoler les cœurs, mais aussi transmettre une mémoire, renforcer la cohésion des croyants et raviver les valeurs spirituelles incarnées par les Ahl al-Bayt (as).

Dans les récits (*riwāyāt*) ainsi que dans d'autres sources historiques, plusieurs termes renvoient à l'idée de ce deuil rituel : '*azā, mātām, nawḥa, tasallī, rithā* ' ou *marthiyya*. Nous commencerons par les explorer à travers leur usage courant et les définitions fournies par les dictionnaires.

1.1. ‘Azā : consolation, patience et épreuve face au deuil

Sur le plan linguistique, le mot ‘azā signifie patience et endurance face au deuil, bien qu’il puisse également désigner le chagrin et l’épreuve.¹

Le verbe ‘azzā signifie quant à lui consoler, reconforter et exhorter à la patience, comme dans l’expression ‘azza ar-rajul, qui signifie consoler quelqu’un et l’encourager à faire preuve de patience.²

1.2. Tasallī : consolation et apaisement dans l’épreuve

Le terme *tasallī* désigne l’action de trouver un apaisement, de se calmer, ou encore de consoler une personne touchée par un deuil ou frappée par le malheur.³

1.3. Nawḥa : lamentation et expression du chagrin

Le terme *nawḥa* désigne l’action de pleurer, gémir et se lamenter à la suite d’un décès. Ainsi, dans l’expression : *nāḥat al-mar’a ‘ala al-mayyit nawḥan*, on comprend que « une femme se lamenta sur le défunt ». ⁴ On emploie également le mot *niyāḥa* ainsi

¹ *Farhang ‘Amīd – définition du mot « ‘azā »*

² *Al-Fayūmī, Miṣbāḥ al-munīr*, p. 504.

³ *Farhang-i ‘Amīd, définition du mot « tasallī »*

⁴ *Al-Fayūmī, Miṣbāḥ al-munīr*, p. 324

que *nā'iḥa* dans ce même sens : il renvoie à un type de pleur accompagné de cris, de gémissements et d'agitation : une expression intense de la douleur.¹

Le *Dictionnaire Dehkhodā* définit *nawḥa* comme « l'expression d'un malheur, pleurer à voix haute, lamentations, gémissements et cris, ou encore un chant funèbre, ou un poème récité dans le cadre du deuil avec une voix triste — que ce soit pour une personne récemment décédée ou pour les Imāms (as)² ». ³

1.4. *Mātam* : rassemblement funèbre et expression collective du deuil

Le terme *mātam*, en arabe, désigne à l'origine tout type de rassemblement – qu'il s'agisse d'un événement joyeux ou triste – réunissant des hommes ou des femmes. Toutefois, avec le temps et dans l'usage courant, ce mot a pris un sens plus restreint, en venant désigner plus spécifiquement les assemblées liées au deuil, et en particulier les réunions féminines tenues à l'occasion d'un décès.

Ibn Manẓūr écrit à ce sujet : « *Al-mā ' tam*, à l'origine, désigne une assemblée d'hommes ou de femmes dans un moment de peine ou de joie. Puis, par usage,

¹ Ma'lūf, Louis (*al-Lubnānī*), *al-Munjid*, définition du mot « *nāḥa* »

² NDT : Il est important de noter que les Imāms (as) eux-mêmes versaient des larmes pour le Maître des martyrs, l'Imām al-Ḥusayn (as), et recommandaient la récitation de lamentations (*nawḥa*). Des *nawḥa* furent également récitées en mémoire de Ḥamza (as), oncle du Prophète (saw), ainsi que pour bien d'autres figures éminentes – comme cela sera précisé dans les sections suivantes.

³ *Dehkhodā*, 'Alī Akbar, *Lughat-nāma*, définition de « *nāḥa* » et « *nā'iḥa* ».

il a été spécifiquement employé pour désigner les rassemblements féminins à l'occasion d'un décès... Dans la langue populaire, le mot renvoie à l'affliction : ils disent *kunnā fī mā 'tam fulān* ("nous étions au rassemblement funèbre d'untel") ... »¹

Fayūmī précise : « *Al-mā 'tam* désigne tout rassemblement de personnes, de manière générale, mais le terme s'est progressivement spécialisé pour désigner un rassemblement marqué par la tristesse ».²

Autrement dit, si le *mātam* renvoyait à l'origine à tout type de réunion, son usage s'est peu à peu restreint pour désigner essentiellement les assemblées empreintes de deuil et de douleur.

Par conséquent, le *mātam* en est venu à signifier : deuil, affliction et cérémonie funèbre. Organiser un *mātam*, c'est mettre en place une cérémonie de deuil, pleurer un défunt et s'asseoir pour vivre collectivement le chagrin.

Dans la tradition islamique, cette pratique largement reconnue et répandue comprend plusieurs aspects : la commémoration du défunt, l'accompagnement des proches, ainsi que la prise en charge des personnes endeuillées — notamment par la distribution de nourriture.³ Dans certaines cultures chiites, le terme *mātam* peut également désigner une forme de deuil

¹ Ibn Manẓūr, *Muḥammad b. Mukarram, Lisān al-'Arab*, vol. 12, p. 3 ; Ṭurayḥī, *Fakhr al-Dīn, Majma' al-baḥrayn*, vol. 1, p. 29, définition du mot « *mātam* »

² *Miṣbāḥ al-munīr*, p. 3

³ *Muḥaddithī, Jawād, Farhang-i 'Āshūrā*, p. 395

collectif, consistant à se frapper la poitrine en signe d'affliction profonde.¹

1.5. *Rithā'* : élogie, éloge funèbre et expression poétique du deuil

Le terme *rithā'* désigne l'acte de pleurer un défunt, d'énumérer ses qualités et de composer des poèmes en son honneur, exprimant douleur, compassion et respect.

Les lexicographes précisent : « *Al-rithā'*, *al-marthiyya* : élogie, forme de lamentation pour le défunt, poème funèbre et toute autre expression de deuil ».²

En d'autres termes, *marthiyya* renvoie à l'expression d'une bienveillance empreinte de tristesse : pleurer le défunt, louer ses qualités, et évoquer sa mémoire — en vers ou en prose. Par extension, *marthiyya* est défini comme : « un éloge funèbre, une cérémonie de deuil, une élogie, ou un récit douloureux (*rawḍa*) organisé en mémoire des martyrs de l'Islam — notamment durant le mois de *Muḥarram*, et particulièrement autour de la tragédie de *Karbalā'* ».³

¹ NDT : cet aspect rituel du *mātam* fera l'objet d'un traitement spécifique dans un article ultérieur

² *Muḥaddithī, Jawād, Farhang-i 'Āshūrā*, p. 218

³ *Dehkhodā, 'Alī Akbar, Lughat-nāma, définition du mot « marthiyya »*

2. Objections des opposants au *Azādārī*

Après avoir clarifié les principales notions liées aux pratiques du deuil rituel – tant sur le plan linguistique que socioculturel –, il est désormais nécessaire d'aborder un aspect fondamental : les critiques formulées à l'encontre du *Azādārī*.

En effet, malgré sa profondeur spirituelle et sa fonction mémorielle reconnue dans la tradition chiite, cette pratique fait l'objet d'objections récurrentes, tant dans certains cercles religieux que dans les discours modernistes.

Ceux qui s'opposent aux cérémonies de deuil avancent généralement plusieurs arguments, dont certains sont mentionnés ci-dessous :

- Aucune preuve issue de textes religieux ne valide cette pratique, ce qui en ferait une innovation (*bid'ʿa*).
- Le deuil serait une opposition au décret divin (*qaḍā' wa qadar*), suggérant que l'on refuse de se soumettre à la volonté de Dieu, alors que le Coran dit :

الَّذِينَ إِذَا أَصَابَهُمْ مُصِيبَةٌ قَالُوا إِنَّا لِلَّهِ وَإِنَّا إِلَيْهِ رَاجِعُونَ
« Ceux qui, lorsqu'un malheur les frappe, disent :
'Nous appartenons à Allah et c'est vers Lui que nous retournerons.' »¹

¹ Le Saint Coran, Sourate 2, verset 156.

- Quel est l'intérêt de commémorer des personnes qui ont été martyrisées il y a des siècles et qui ont déjà atteint un rang élevé auprès de Dieu ?

3. Arguments en faveur du *Azādārī* et réponse aux objections

3.1. Réfutation de l'accusation d'innovation (*bid'a*) dans le *Azādārī*

Parmi les objections les plus répandues contre les cérémonies de deuil (*Azādārī*), celle qui revient le plus souvent est l'accusation d'innovation (*bid'a*). Cette critique, principalement inspirée des thèses d'Ibn Taymiyya¹, affirme que cette pratique ne trouve aucune légitimité dans les textes religieux.

Bien que de nombreux ouvrages spécialisés aient déjà répondu en détail à cette allégation², nous présenterons ici quelques éléments essentiels permettant de comprendre en quoi cette critique est infondée.

¹ NDT : théologien du VIIe/VIIIe siècle de l'Hégire (XIIIe/XIVe siècle), connu pour sa lecture littéraliste des textes religieux et son hostilité déclarée envers de nombreuses pratiques liées au chiisme et au soufisme. Bien qu'il ait vécu plusieurs siècles avant le wahhabisme, ses écrits ont profondément influencé Muḥammad b. 'Abd al-Wahhāb, fondateur de ce courant, qui s'est appuyé sur sa pensée pour rejeter nombre de pratiques traditionnelles islamiques, notamment les commémorations et les formes de vénération des Ahl al-Bayt (as).

² Āyatollāh Subḥānī, *Buḥūth fī al-mīlāl wa al-niḥāl*, pp. 91-103 et 318-330.

A. Le deuil, une disposition innée (*fiṭrī*)

Pleurer, comme rire, fait partie intégrante de la nature humaine. Ces deux expressions extérieures sont le reflet de nos états intérieurs, qu'ils soient émotionnels ou spirituels.

La *fiṭra* — la disposition naturelle de l'être humain — est telle que la perte d'un être cher suscite la tristesse, tandis que l'acquisition d'un bienfait provoque le contentement.¹

Ainsi, les larmes et les sourires jaillissent spontanément en réponse à la douleur ou à la joie.

L'Islam, en parfaite harmonie avec cette nature originelle, reconnaît et valide ces élans du cœur. Le Saint Coran affirme :

فِطْرَتَ اللَّهِ الَّتِي فَطَرَ النَّاسَ عَلَيْهَا

*Telle est la nature innée qu'Allah a
originellement donnée aux hommes.*²

Les enseignements prophétiques abondent également dans ce sens. Le Saint Prophète (saw) et ses compagnons n'ont jamais réprimé leur peine. Au contraire, ils pleuraient sincèrement leurs proches disparus.³

¹ Subḥānī, Ja'far, *Buḥūth Qur'āniyya fī al-tawḥīd wa al-shirk*, p. 140, *Mu'assasat Imām Ṣādiq (as)*, 1^{re} éd., 1419

² *Le Saint Coran, Sourate 30, verset 30.*

³ *al-Naysābūrī, Muslim b. Ḥajjāj, Ṣaḥīḥ Muslim*, vol. 4, p. 1808, ḥadīth n°2315 ; *al-Mustadrak 'alā al-Ṣaḥīḥayn*, vol. 3, p. 116

B. Ce que l'Islam autorise au-delà des textes explicites

Par ailleurs, en droit islamique, ce qui est permis ne se limite pas uniquement à ce qui est textuellement mentionné dans le Coran ou les hadiths. Les savants distinguent généralement deux types d'actes licites :

1. Les pratiques explicitement établies dans les textes, comme les deux fêtes de l'Aïd (*Eid al-Adḥā* et *Eid al-Fiṭr*).
2. Les pratiques permises par principe général, dont la forme ou le cadre est laissé à l'initiative des croyants, selon les besoins et les contextes.

Par exemple, l'Islam ordonne d'éduquer les enfants, mais il ne fixe pas forcément un mode d'enseignement précis et unique, laissant ainsi cette responsabilité aux croyants. Par conséquent, il est évident qu'utiliser des moyens modernes comme l'ordinateur pour l'enseignement des enfants ne constitue pas une innovation religieuse.

De même, après le décès du Prophète (saw), ses compagnons ont rassemblé les différentes copies du Coran et ont diffusé un texte unifié, un événement connu sous le nom de *tawḥīd al-maṣāḥif* dans l'histoire islamique.

Pourtant, personne ne les a accusés d'avoir introduit une innovation, car ils considéraient leur action comme une application du verset :

إِنَّا نَحْنُ نَزَّلْنَا الذِّكْرَ وَإِنَّا لَهُ لَحَافِظُونَ

« En vérité, c'est Nous qui avons fait descendre
le Rappel, et c'est Nous qui en assurons la
préservation. »¹

Ainsi, bien que la compilation unifiée du Coran ne soit pas spécifiquement mentionnée dans le texte sacré, son principe y est affirmé de manière générale.

De la même manière, organiser des commémorations – tant qu'elles respectent les limites de la loi islamique, est considéré comme une mise en œuvre d'enseignements religieux fondamentaux : honorer les figures sacrées, rappeler les injustices historiques, et renforcer les principes spirituels.

C. L'hommage légitime aux figures de l'Islam

Plusieurs versets coraniques ordonnent aux croyants d'honorer le Saint Prophète (saw),² sans limiter cet honneur à sa vie terrestre. Dès lors, organiser des rassemblements pour évoquer ses vertus ou rappeler les épreuves des Ahl al-Bayt (as) s'inscrit pleinement dans cet esprit, à condition bien sûr qu'aucun acte interdit n'y soit pratiqué.

Si nous, chiites, exprimons notre deuil et nos larmes à l'occasion des tragédies subies par les Imāms infaillibles (as), ce n'est ni un simple rite, ni un réflexe culturel : c'est l'expression sincère d'un amour

¹ Le Saint Coran, Sourate 15, verset 9.

² Le Saint Coran, 7:157 ; 49:1-2 ; 24:63 ; 4:59, 4:80 ; 3:31 ; 9:24 ; 33:53, 33:56.

enraciné dans notre être. Ces larmes sont un langage du cœur, une manière de manifester notre attachement aux figures saintes de l'Islam et, en réalité, de nous acquitter d'un droit fondamental :

قُلْ لَا أَسْأَلُكُمْ عَلَيْهِ أَجْرًا إِلَّا الْمَوَدَّةَ فِي الْقُرْبَىٰ

Dis : « Je ne vous demande aucun salaire, si ce n'est l'affection envers les gens de ma proche parenté. »¹

De nombreux savants sunnites reconnaissent explicitement que *al-qurbā* (« la proche parenté ») désigne Fāṭima (sa), ʿAlī (as) et leurs enfants.²

Dès lors, aimer les Ahl al-Bayt (as), se réjouir de leurs joies et souffrir de leurs épreuves, devient une obligation spirituelle pour tout musulman, en tout lieu et à toute époque.

Les cérémonies de *Azādārī* ont ainsi pour vocation de revivifier la mémoire des Imams (as), de dénoncer l'oppression, et de glorifier les symboles sacrés d'Allah (swt), conformément à de nombreux versets.

Ces versets se répartissent en plusieurs catégories :

- Les versets qui autorisent et ordonnent de dénoncer l'oppression et l'injustice.³

¹ Le Saint Coran, Sourate 42, verset 23

² Fakhr al-Rāzī, Muḥammad b. ʿUmar, *al-Tafsīr al-kabīr*, vol. 27, p. 166 ; al-Haythamī, Nūr al-Dīn, *Majmaʿ al-zawāʿid*, vol. 7, p. 103 ; al-Zamakhsharī, Maḥmūd b. ʿUmar, *al-Kashshāf*, vol. 4, p. 219

³ Le Saint Coran, Sourate 4, verset 148.

- Les versets qui confirment l'importance d'honorer et de glorifier les symboles sacrés d'Allah.¹
- Les versets qui visent à renforcer l'autorité spirituelle et la *wilāya*.²

D. Un exemple coranique de deuil sincère : le cas du Prophète Ya'qūb (as)

Le Coran lui-même témoigne de la légitimité du deuil et des pleurs sincères, à travers des récits de Prophètes. L'un des exemples les plus frappants est celui du Prophète Ya'qūb (as), dont le chagrin face à la séparation avec son fils Yūsuf (as) fut si profond qu'il en perdit la vue :

وَقَالَ يَاسْقَىٰ عَلَىٰ يَوْسُفَ
وَأَبْيَضَّتْ عَيْنَاهُ مِنَ الْحُزْنِ فَهُوَ كَظِيمٌ
« Que mon chagrin est grand pour Yūsuf ! »
Et ses yeux blanchirent d'affliction.
Et il était accablé.³

Selon le rapport de Zamakhsharī, le Prophète Ya'qūb (as) pleura ainsi pendant soixante-dix ans, et ses pleurs furent si sincères qu'Allah lui accorda une récompense équivalente à celle de soixante-dix martyrs.

Tandis que les autres lui reprochaient :

¹ Le Saint Coran, Sourate 22, verset 32. Pour plus d'informations, voir *Al-Ḥusayn min khilāl al-Qur'ān al-Karīm*, écrit par Dr. 'Abd ar-Rasūl al-Ghaffār.

² Le Saint Coran, Sourate 42, verset 23.

³ Le Saint Coran, Sourate 12, verset 84

تَاللّٰهِ تَفْتَوُاْ تَذْكُرُ يُوْسُفَ حَتّٰى تَكُوْنَ حَرْصًا اَوْ تَكُوْنَ مِنَ
الْهٰلِكِيْنَ

*« Par Allah ! Tu ne cesseras pas d'évoquer
Yūsuf jusqu'à ce que tu t'épuises ou que tu sois
parmi les morts ! »¹*

Le Prophète Ya‘qūb (as), exprimant la profondeur de sa peine, confia alors :

إِنَّمَا أَشْكُوا بَنِي وَحُرْنِي إِلَى اللَّهِ
وَأَعْلَمُ مِنَ اللَّهِ مَا لَا تَعْلَمُونَ

*« Je ne me plains qu'à Allah de mon
déchirement et de mon chagrin. Et, je sais de la
part d'Allah, ce que vous ne savez pas. »²*

Le Prophète Yūsuf (as), lui aussi, pleura dans l'épreuve, à tel point que les autres détenus, incommodés, lui demandèrent d'alterner les jours de lamentation et de silence.³

E. Une tradition établie dès l'époque du Saint Prophète (saw)

Par ailleurs, plusieurs récits attestent que le Noble Prophète lui-même (saw) pratiquait le deuil d'une manière ouverte, sincère et publique⁴ :

¹ Le Saint Coran, Sourate 12, verset 85

² Le Saint Coran, Sourate 12, verset 86

³ Majma' al-bayān, Ṭabarṣī, vol. 5, pp. 235-257

⁴ NDT : Ce point sera développé plus en détail dans un article à venir, intitulé « La commémoration du deuil d'al-Ḥusayn (as) : une sunna prophétique ».

- Lorsqu'il remarqua que toutes les familles de Médine pleuraient leurs martyrs tombés à Uḥud, alors que personne ne pleurait son oncle Ḥamza, il exprima sa tristesse.

Ses yeux se remplirent de larmes et il pleura en disant : « Pourquoi personne ne pleure pour Ḥamza ? »¹

Touchées par sa douleur, les femmes médinoises vinrent alors se joindre à Fāṭima (sa) pour pleurer avec elle. Le Prophète (saw) leur dit alors :

« Qu'Allah (swt) vous fasse miséricorde ! Vous avez accompli le devoir de la compassion. »²

Ibn Mas'ūd rapporte également à ce sujet :

« Le Saint Prophète (saw) pleura abondamment en deuil de Ḥamza. Il orienta le corps de Ḥamza vers la qibla, se leva, pleura à haute voix et énuméra les qualités et vertus de Ḥamza ».³

- Le Saint Prophète (saw) pleura abondamment la mort de Ja'far également, et il ordonna :

« Que ceux qui pleurent, pleurent pour un homme comme Ja'far ! »⁴

¹ Ibn Hishām, *As-sīra an-nabawiyya*, Beyrouth, *Dār al-Qalam*, vol. 3, pp. 104-105

² *Sīra al-Ḥalabiyya*, vol. 2, p. 206 ; *Ma'ārif wa Ma'ārif*, vol. 6, p. 371 ; *Biḥār al-anwār*, vol. 82, p. 73 ; vol. 46, p. 215 ; vol. 22, p. 25 ; vol. 20, p. 98 ; *Qiyām wa enqelāb-e Mahdī ('aj)*, p. 108 ; *Dāstān-hā-ye Ustād*, pp. 82-83.

³ *Sīra al-Ḥalabiyya*, vol. 2, p. 60.

⁴ *Muḥammad b. Ya'qūb, Tārīkh Ya'qūbī*, vol. 1, p. 427

Puis, il ordonna qu'un repas soit préparé pour sa famille, et recommanda de soutenir et réconforter les endeuillés — instituant ainsi une *sunna*.

Asmā', l'épouse de Ja'far, rapporte : « Lorsque Ja'far fut martyrisé lors de la bataille de Mu'ta, le Prophète (saw) vint chez nous et demanda :

« Où sont les enfants de Ja'far ? »

*Je les lui amenai. Il les prit dans ses bras et se mit à pleurer... Ensuite, il ordonna qu'un repas soit préparé pour la famille de Ja'far et envoyé à leur domicile. Depuis ce jour, cette pratique est devenue une sunna ».*¹

Dans un autre récit, l'Imām al-Şādiq (as) rapporte :

*Le Saint Prophète (saw) dit à sa fille Fāṭima (sa) de rester trois jours chez Asmā' et, durant ces trois jours, de veiller à préparer les repas pour la famille endeuillée de Ja'far.*²

- Le Noble Prophète (saw) a versé des larmes à de nombreuses autres occasions, ce qui est consigné dans plusieurs sources historiques.

Par exemple : lors de la visite à Sa'd b. 'Ubāda, chef de la tribu des Khazraj, alors qu'il était à l'agonie ; ou encore lors du deuil de son fils Ibrāhīm ; ou à l'occasion du décès de 'Uthmān b. Maẓ'un ; au cimetière de sa mère à Abwā' ; ou encore lorsqu'il évoquait le martyre de l'Imām 'Alī (as). Il pleura

¹ *Biḥār al-anwār*, vol. 82, p. 83 ; *Ṭabaqāt Ibn Sa'd*, vol. 8, p. 282.

² *Wasā'il al-shī'a*, vol. 3, p. 236.

également à maintes reprises le martyre de l'Imām Ḥusayn (as) dans divers lieux : chez Umm Salama, chez Zaynab, chez 'Āisha, dans la maison de l'Imām 'Alī (as), etc.¹

- Il en est de même pour les compagnons du Prophète (saw) qui pleurèrent sa disparition. Parmi eux, Fāṭima al-Zahrā' (sa), Bilāl, Qays, Umm Ayman, etc.²

Ces récits démontrent clairement que le deuil (azā) et les pleurs face aux épreuves vécues par les élus d'Allah et les membres des Ahl al-Bayt (as) ne sont ni blâmés par le Saint Coran, ni réprimandés dans la tradition prophétique. Au contraire, ils relèvent d'une réaction humaine noble et reconnue, et d'une forme de proximité sincère avec la douleur des Prophètes et de leurs descendants.

F. Le deuil comme acte spirituel et protestataire

Le Saint Prophète (saw) n'a pas seulement pleuré ses proches ; ses larmes étaient l'expression sincère de la miséricorde du cœur. Mais dans le même temps, il transformait ces instants de deuil en leçons vivantes pour sa communauté : des moments où la douleur

¹ Voir : *Pāsokh be shobhāt-e 'azādārī de Ḥusayn Rajabī*, pp. 50–61, ainsi que *Wafā' al-wafā*, p. 468, qui affirme explicitement que le Prophète (saw) a pleuré pour l'Imām al-Ḥusayn (as). De même, la traduction de *Nafas al-mahmūm*, p. 34, rapporte : Lorsque l'Imām 'Alī (as), au cours de la bataille de Ṣiffīn, passa par Karbalā', il pleura intensément en évoquant le martyre à venir de l'Imām al-Ḥusayn (as). Et à la page 23 du même ouvrage, il est indiqué que lorsque Jibrīl révéla à Ādam (as) l'événement du martyre de l'Imām al-Ḥusayn (as), ce dernier pleura abondamment.

Voir aussi : *Biḥār al-anwār*, vol. 44, p. 293 : Le Prophète (saw) dit à Fāṭima (sa) : « Tous les yeux seront en pleurs au Jour du Jugement, à l'exception de celui qui aura versé des larmes pour la tragédie de l'Imām al-Ḥusayn (as). »

² Ibid.

devenait rappel, éveil et affirmation des principes spirituels.

Dans cette lignée, Fāṭima al-Zahrā' (sa) pleura intensément la perte de son père, le Messenger d'Allah (saw).

*Chaque jour, elle prenait par la main ses deux fils al-Ḥasan et al-Ḥusayn (as), et se rendait à la porte de Médine. Là, à l'ombre d'un arbre, elle pleurait son père. Un jour, certains vinrent de nuit couper cet arbre. En réponse, l'Imām 'Alī (as) lui construisit aussitôt un autre abri [pour qu'elle puisse continuer à exprimer son chagrin]*¹

Ces larmes, expression sincère de miséricorde et de deuil, étaient aussi le reflet d'une conscience éveillée, d'une douleur vécue comme un témoignage. L'expression de sa tristesse devenait un cri silencieux contre l'injustice : une manière de dire, sans discours, ce qui avait été usurpé, trahi ou renié.

Ses pleurs suffisaient à révéler l'oppression subie. Et c'est cette sincérité — douloureuse, noble, lucide — qui donna à son deuil une force inaltérable dans la mémoire des croyants.

¹ Voir Bayt al-aḥzān, Shaykh 'Abbās Qummī, p. 165 ; Biḥār al-anwār, vol. 43, p. 175–178

G. Le sens profond du *Azādārī* dans la tradition chiite

C'est dans cette continuité que s'inscrit le *Azādārī* chiite : non pas comme un simple rituel, mais comme un acte conscient de fidélité, de résistance et d'éveil spirituel. Pleurer al-Ḥusayn (as), ce n'est pas se détourner du décret divin — c'est manifester un rejet de l'oppression et proclamer son attachement à la vérité.

D'autres dimensions de cette pratique seront abordées dans la seconde partie de cet article. Pour l'heure, il est clair que l'accusation d'innovation portée contre le *Azādārī* repose sur une incompréhension des sources, une lecture littéraliste, et une ignorance des fondements juridiques et spirituels de cette tradition.

H. L'Imām al-Ḥusayn (as) et l'enseignement du deuil

Le jour de 'Āshūrā', alors que ses compagnons tombaient un à un, l'Imām al-Ḥusayn (as) pleurait leur perte et évoquait leurs qualités.

Il ne se contentait pas de ressentir la douleur : il l'enseignait, l'extériorisait. À sa fille Sakina (sa), il dicta des vers destinés à être récités plus tard par les chiites à Médine. Dans ces vers poignants, il liait à jamais la mémoire de Karbalā' à la conscience des générations futures :

شيعتي ما إن شربتم ريّ عذب فاذكروني
« Ô mes chiïtes ! Chaque fois que vous buvez
une eau fraîche, souvenez-vous de moi.

أو سمعتم بغريبٍ أو شهيدٍ فاندبوني
Et si vous entendez parler d'un étranger ou d'un
martyr, pleurez-moi.

ليتكم في يوم عاشوراء جميعًا تنظروني
Ah ! Si seulement vous aviez été présents le jour
de 'Āshūrā ' pour me voir,

كيف استسقيتُ لطفلي فأبوا أن يرحموني
Comment j'ai imploré de l'eau pour mon
enfant, mais ils ont refusé de me faire pitié.

وسقوه سهمَ بغى عوضَ الماءِ المعيني
Ils lui ont offert une flèche injuste au lieu de
l'eau pure.

يا لرزءٍ ومصابٍ هددَ أركانَ الحزوني
Ô quelle douleur ! Quelle épreuve qui a fait
s'effondrer les piliers du deuil. »¹

I. Les lamentations de Zaynab (sa), voix de la résistance

Après Karbalā ', la douleur ne s'est pas éteinte. Elle trouva sa voix dans les lamentations de Zaynab (sa), sœur de l'Imām al-Ḥusayn (as), portées avec dignité et fermeté.² À Kūfa, lorsqu'elle aperçut la tête de son frère, elle s'écria :

¹ Mustadrak al-Wasā'il, vol. 17, p. 26 ; Miṣbāḥ al-Kaf'amī, p. 741.

² NDT : Ce point sera développé plus en détail dans un article à venir, intitulé « La commémoration du deuil d'al-Ḥusayn (as) : une sunna prophétique ».

ما توهمتُ يا شقيقَ فؤادي
كانَ هذا مُقدَّرًا مكتوبًا

« Ô toi, mon frère, moitié de mon cœur !
Jamais je n'aurais imaginé que le destin
décrété s'accomplirait ainsi... »¹

Par ces vers, elle faisait de son deuil un message : un acte de transmission et de dénonciation.

J. L'Imām Zayn al-‘Ābidīn (as) : la mémoire à travers les larmes

Dans la mosquée des Omeyyades à Damas, l'Imām al-Sajjād (as) prononça également un sermon bouleversant, égrenant les titres de l'injustice :

أنا ابنُ المقتولِ ظُلْمًا، أنا ابنُ المجزورِ الرأسِ من القَفا، أنا ابنُ
العَطشانِ حتَّى قضى... أنا ابنُ مَنْ رأسُهُ على السِّنانِ يُهدى...
« Je suis le fils de celui qui a été injustement tué.
Je suis le fils de celui à qui l'on a tranché la tête
par-derrière.
Je suis le fils de l'assoiffé, mort sans eau...
Je suis le fils de celui dont la tête fut brandie au
bout d'une lance... »

Le rapporteur poursuit :

فلم يزل يقول: أنا، أنا، حتّى ضجَّ الناسُ بالبكاء
Il ne cessa de dire : « Je suis, je suis... », jusqu'à ce
que l'assemblée éclate en sanglots.²

¹ Zaynab al-Kubrā, 'Allāma al-Shaykh Ja'far al-Naqdī, p. 112.

² Al-Ihtijāj, vol. 2, pp. 310–311.

Il pleura tant pour Sayyid al-Shuhadā' (as) qu'il fut compté parmi les « *bakkā' ūn* »¹ – ces âmes marquées par une douleur profonde, dont les larmes incessantes témoignent de leur fidélité face à l'injustice.

Lorsqu'il voyait de l'eau, de la nourriture ou même un mouton égorgé, il rappelait la soif, la faim et l'égorgeement de son père.

Il disait :

لا تلوموني... فَإِنَّ يَعْقُوبَ فَقَدْ سَبَطَا مِنْ وَلَدِهِ فَبَكَى حَتَّى
ابْيَضَّتْ عَيْنَاهُ مِنَ الْحُزَنِ، وَلَمْ يَعْلَمْ أَنَّهُ مَاتَ.
وَقَدْ نَظَرْتُ إِلَى أَرْبَعَةِ عَشَرَ رَجُلًا مِنْ أَهْلِ بَيْتِي يُذْبَحُونَ فِي
غَدَاةٍ وَاحِدَةٍ

« Ne me blâmez pas... Car Ya' qūb (as) a perdu un seul fils et il a tant pleuré que ses yeux sont devenus blancs de tristesse, sans même savoir s'il était mort ou non.

Tandis que moi, j'ai vu de mes propres yeux quatorze membres de ma famille égorgés en une seule journée. »²

Et lorsqu'il s'asseyait à table, il disait :

قُتِلَ ابْنُ رَسُولِ اللَّهِ جَائِعًا، قُتِلَ ابْنُ رَسُولِ اللَّهِ عَطْشَانًا
« Le fils du Messenger d'Allah (saw) a été tué affamé,
le fils du Messenger d'Allah (saw) a été tué assoiffé. »³

Et lorsqu'on lui apportait un récipient d'eau pour boire, il fondait en larmes. Quand on lui demandait la raison, il répondait :

¹ Al-Khiṣāl, p. 272; Wasā'il al-shī'a, vol. 2, p. 922.

² Amālī al-Ṣadūq, majlis 29, p. 121.

³ Luhūf, Sayyid Ibn Ṭāwūs, p. 121/209

كيف لا أبكي، وقد مُنِعَ أي من الماء الذي هو مُطلقٌ للوحوش
والسباع

« Comment ne pleurerais-je pas, alors que mon
père a été privé de l'eau, cette même eau
librement accessible aux bêtes sauvages et aux
fauves ? »¹

Et lorsqu'il voyait un boucher égorger un
mouton, il disait :

« Avez-vous donné d'abord de l'eau à ce
mouton ?

Mon père, lui, a été égorgé assoiffé. »²

Synthèse de la première partie

À travers l'examen des fondements linguistiques, historiques, scripturaires et spirituels du Azādārī, cette première partie de l'article a démontré que le deuil en mémoire de l'Imām al-Ḥusayn (as) et des Ahl al-Bayt (as) ne relève ni de l'innovation (*bid' a*), ni d'une simple réaction émotionnelle. Il s'agit d'une tradition profondément enracinée dans l'exemple du Prophète (saw) et des Imāms infaillibles (as), répondant à un double objectif : préserver la mémoire spirituelle de Karbalā' et proclamer une fidélité active à la vérité, à la justice et à la résistance face à l'oppression.

Dans la seconde partie de cet article, nous approfondirons le rôle décisif joué par les Imāms al-Bāqir (as), al-Ṣādiq (as) et al-Riḍā (as) dans la structuration et la transmission de cette pratique, ainsi

¹ *Manāqib Ibn Shahr Āshūb*, vol. 2, p. 263

² *Maqatal al-Ḥusayn de Muqarram*, p. 377.

que les dimensions scripturaires, sociales et métaphysiques du Azādārī. Nous verrons comment ces cérémonies, bien au-delà de la commémoration, sont devenues un levier de guidance collective, un acte de foi incarné et une source d'éveil eschatologique pour les générations successives.

À suivre ...